

RANDONNÉE MOTO

LE 28 SEPTEMBRE 2014

ORGANISÉE PAR
L'ESCADRON DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU CALVADOS



CIRCUIT TOURISTIQUE
TESTS DE CONNAISSANCES
ÉPREUVES DE MANIABILITÉ



DAFY MOTO
L'UN SEULEMENT UN MOTARD ET DE UN BÉTO

équipMOTO 50
Conseil Moto
TRIUMPH



alain motax

VICTORY



RENDEZ-VOUS À L'ESCADRON DE GENDARMERIE MOBILE
29 RUE DE VIRE, 14260 AUNAY-SUR-ODON
RENSEIGNEMENTS - INSCRIPTIONS - RÉGLEMENT : www.calvados.gouv.fr
CONTACT : edsr14@gendarmerie.interieur.gouv.fr
TÉLÉPHONE : 02.31.35.95.32.



BULLETIN D'INSCRIPTION A LA RANDONNÉE MOTOS EDSR 14

Le dimanche 28 septembre 2014

(Dans la limite des places disponibles – art.2 du règlement)

A RENVoyer AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2014 – DUMENT REMPLI

A l'adresse suivante :

Groupement de gendarmerie départementale du Calvados
ESCADRON DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
29, avenue du 43^{ème} régiment d'artillerie
14 000 CAEN

Tél : 02.31.35.95.34 – FAX 02.31.35.95.36
Email : edsr14@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CONDUCTEUR :

Nom....., Prénom....., né(e) le.....

Adresse.....

N° portable..... Adresse mail.....@.....

PASSAGER (éventuel) :

Nom....., Prénom....., né(e) le.....

Adresse.....

N° portable.....

MOTO :

Marque..... Type..... Cylindrée.....

Immatriculation....., Compagnie et N° de police assurance.....

Je soussigné (nom, prénom)..... reconnais avoir été informé que je suis tenu de respecter le code de la route et que la responsabilité de l'État ne pourra être engagée en cas d'incident ou d'accident le 28 septembre 2014 dans le cadre de la randonnée motos EDSR 14.

Je certifie exact les renseignements mentionnés ci-dessus, avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes. J'autorise la gendarmerie nationale à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les photographies me représentant, prises ce 28 septembre 2014 (Cf. article 9 du règlement).

A..... Le..... (Signature)

REPAS : Joindre un chèque de 16,50 € x _____ (Nb de personnes) = _____ €

Chèque à l'ordre du « cercle mixte EGM Aunay-sur-Odon ». **Paiement uniquement par chèque.**

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2 ROUES MOTORISÉS DU DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2014.

Présentation - Description

La réduction de l'accidentalité routière des deux-roues motorisés dans le département du Calvados constitue un enjeu prioritaire du document général d'orientation 2013 – 2017. A ce titre une action de sensibilisation du risque routier s'adressant directement à ces usagers vulnérables est organisée le dimanche 28 septembre 2014.

- Cette action est inscrite au calendrier du plan départemental d'actions de sécurité routière 2014. Il s'agit d'une journée comportant :

- Une randonnée motos sur voie ouverte à la circulation publique avec strict respect du code de la route sans notion de chronométrage mais avec le respect d'un kilométrage de référence (départ individuel toutes les minutes). Sur cet itinéraire deux « ateliers de connaissances » seront disposés sur un parcours d'une centaine de kilomètres en « Suisse normande ». Les participants stationneront aux emplacements prévus dans le respect du code de la route, sous la surveillance des personnels de l'EDSR14. Ils répondront à deux questionnaires avant de poursuivre leur route.
- Un déjeuner avec repas froid est prévu dans une salle de l'escadron de gendarmerie mobile (EGM) d'Aunay-sur-Odon, entre 12 heures 30 et 14 heures.
- Un circuit de maniabilité se déroulera sur une zone réservée dans l'enceinte militaire de l'EGM avec deux véhicules de type moto-école mis à disposition par un concessionnaire motos partenaire de la manifestation (2 motos pour 2 circuits strictement identiques). Parcours très simple (à la portée de tous les conducteurs) composé de quelques difficultés qu'un pilote moto peut-être amené à rencontrer sur la route. Ce parcours sera expliqué, commenté et agrémenté de quelques conseils utiles, par les motocyclistes de l'escadron. Le départ ne sera donné que lorsque le précédent pilote aura totalement terminé son parcours et dégagé la zone d'évolution. Le parcours, qui sera encadré par des gendarmes motocyclistes de l'escadron, se veut principalement pédagogique même si cette activité entre dans le classement final.

A l'issue du déjeuner, outre le parcours de maniabilité, les participants auront la possibilité de se rendre dans les divers stands installés dans l'enceinte de la caserne : stand de la gendarmerie nationale (matériels de sécurité routière et simulateur deux-roues) et stands des partenaires (équipementiers et concessionnaires deux-roues).

A l'issue de la journée, chaque participant motocycliste fera l'objet d'un classement et sera récompensé de sa participation avec des lots de sécurité routière pour les premiers d'entre-eux. Ce classement prend en compte le parcours routiers, les deux questionnaires (code de la route et patrimoine régional) et le parcours maniabilité. La journée sera clôturée par un pot de l'amitié, sans alcool.

Organisateur

Escadron départemental de sécurité routière du Calvados.

Responsable technique : chef d'escadron WEBER, commandant l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados.

Téléphone : 02.31.35.95.30 / Fax : 02.31.35.95.36

Mail: edsr14@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Adresse : EDSR – 29 avenue du 43^{ème} régiment d'artillerie 14000 Caen.

Type de manifestation

Randonnée motos comprenant maximum 100 motos civiles et 10 motos gendarmerie.

Lieu d'organisation

Site de la manifestation (déjeuner, départ randonnée, parcours de maniabilité, stands, remise des prix, pot de l'amitié (sans alcool)) – Escadron de gendarmerie mobile 24/3 d'Aunay-sur-Odon, 29 route de Vire 14260 Aunay-sur-Odon.

Les participants pourront stationner leur machine dans l'enceinte de la caserne.

Le circuit routier, d'une centaine de kilomètres, est organisé sur une voie ouverte à la circulation publique avec le strict respect du code de la route. Deux points du parcours seront tenus par les militaires de l'escadron sur le circuit routier pour permettre aux participants de répondre aux deux questionnaires qui leur seront remis.

Date et durée

Le dimanche 28 septembre 2014 à partir de 07h00 et jusqu'à 18 h00.

Service d'ordre

Les personnels de l'EDSR assureront la sécurité du site et du parcours routier.

Sécurité des deux parcours de maniabilité

05 personnels de l'EDSR seront sur place dont 02 spécialement dédiés aux parcours en question.

Pièces jointes :

- Affiche de la manifestation « randonnée motos EDSR14 »,
- Règlement de la manifestation,
- Fiche d'inscription,
- Cartographie de la zone du parcours routier.

Le chef d'escadron WEBER,
commandant l'EDSR du Calvados.



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

Une journée consacrée aux risques routiers des deux-roues motorisés, intitulée « RANDONNÉE MOTOS EDSR 14 », se déroulera sur les routes du Calvados en « Suisse Normande », le dimanche 28 septembre 2014, suivant le programme et les modalités détaillées dans les articles *infra* du présent règlement. Elle sera organisée par les gendarmes de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) du Calvados avec le soutien de la coordination départementale de sécurité routière de la Préfecture du Calvados et la participation de partenaires extérieurs (*équipementiers et concessionnaires deux-roues*).

Cette journée, soutenue par le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), vise à sensibiliser cette population à hauts risques.

ARTICLE 2 : INSCRIPTION

Seules les motocyclettes de cylindrées supérieures à 125 cm³ sont autorisées à participer à cette manifestation. Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, dans la limite de 100 machines. Pour des raisons d'organisation et de logistique, la date limite des inscriptions est arrêtée au lundi 15 septembre 2014.

ARTICLE 3 : SÉCURITÉ

Le port du casque est obligatoire. Le port des gants et des vêtements adaptés à la pratique de la moto est vivement conseillé pour des raisons évidentes de sécurité. La consommation d'alcool est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation.

Cette opération, basée sur un esprit de prévention et de sécurité, est organisée sur routes libres, ouvertes à la circulation. Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement les règles du code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux réglementant la circulation dans les communes traversées et les consignes de sécurité.

Tout comportement jugé inadapté, dangereux ou allant à l'encontre du présent règlement, constatés par les organisateurs, fera systématiquement l'objet d'une exclusion du participant, sans que cela n'ouvre droit à remboursement des frais d'inscription.

ARTICLE 4 : FORMALITÉS

Les participants devront se présenter le dimanche 28 septembre 2014 à l'escadron de gendarmerie mobile d'Aunay-sur-Odon, 29 route de Vire, 14260 à Aunay-sur-Odon entre 07H00 et 07H45 au plus tard.

A l'issue des premières formalités d'accueil, un contrôle des machines et des documents administratifs sera réalisé :

Organes de sécurité : pneumatiques, dispositifs de freinage, état de marche de l'éclairage et des avertisseurs lumineux, conformité des dispositifs d'échappement ;

Documents administratifs : permis de conduire, justificatif d'assurance et carte grise.

Les premiers départs pour le parcours routier auront lieu à partir de 08H30 et s'échelonneront toutes les minutes.

Un road-book sera remis à chaque équipage. Les participants suivront l'itinéraire indiqué et pourront s'aider d'une carte routière ou d'un appareil de navigation. Les deux questionnaires seront renseignés sur les deux points identifiés du parcours à suivre (*road-book*).

ARTICLE 5 : ASSURANCE

Chaque participant devra vérifier que son assurance couvre les dommages susceptibles de survenir de son fait, avec sa propre machine, durant les activités de la journée.

ARTICLE 6 : PROGRAMME

08H30 - Circuit routier :

► Pratique de la motocyclette sur route selon un itinéraire fixé, dans le strict respect du code de la route (*pas de chronométrage mais respect d'un barème kilométrique de référence*). Des patrouilles motocyclistes de l'EDSR s'assureront du respect des règles du code de la route et pourront intervenir de manière pédagogique pour prodiguer des conseils pour évoluer en toute sécurité. Il est fortement recommandé de faire l'appoint en carburant avant de prendre le départ. Des points de ravitaillement sont présents à Aunay-sur-Odon (14).

► 02 ateliers seront disposés sur l'itinéraire : Chaque participant devra répondre à un questionnaire pris en compte pour le classement final.

- 1 – Atelier code de la route avec pour thème spécifique les 2 roues,
- 2 – Atelier connaissances « histoire et patrimoine ».

A compter de 12H30 - Déjeuner en commun (sans alcool) : au mess de l'escadron de gendarmerie mobile d'Aunay-sur-Odon.

14H00 – Participation aux divers activités (*dont un parcours de maniabilité*), dans le cadre du « village sécurité routière » installé au sein de la caserne de gendarmerie d'Aunay-sur-Odon.

17H00 – Communication du classement et remise des lots.

17H15 – Verre de l'amitié (sans alcool).

Linéaire de la journée :

07H00	08H00	08H30	12H30	14H00	17H00	17H30
- Contrôles des motos, - Formalités d'accueil, - Café d'accueil	Présentation de la journée	Circuit routier + questionnaires de connaissances	Repas	« Village sécurité routière » - Parcours maniabilité, stands concessionnaires 2RM et équipementiers etc...	Remise lots --- Pot de clôture	

Présence impérative de tous les participants avant 08H00 sur le site afin de réaliser les formalités d'accueil et de contrôle pour un départ à compter de 08H30. Un café sera servi durant ces formalités.

ARTICLE 7 : INSCRIPTION

Le montant de la participation à cette randonnée motos est fixé à 16,50 € par personne. Cette participation comprend le café d'accueil, le déjeuner (repas froid) et le verre de l'amitié.

La feuille d'inscription devra être retournée complétée et accompagnée du règlement **par chèque** (à l'ordre du : cercle mixte EGM Aunay-sur-Odon), **au plus tard le 15 septembre 2014**, à l'adresse suivante : Escadron départemental de sécurité routière du Calvados, 29 Avenue du 43^{ème} Régiment d'Artillerie à Caen 14000.

Les documents sont à retirer depuis le site internet de la préfecture du Calvados : www.calvados.gouv.fr ou par mail : edsr14@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou par téléphone au 02.31.35.95.35

Chaque inscription sera confirmée individuellement par mail dès réception du règlement jusqu'à concurrence du nombre maximal de participants autorisés.

A partir du 15 septembre 2014, toute inscription est donc considérée comme définitive. A ce titre, aucun engagement ne sera remboursé.

ARTICLE 8 : CLASSEMENT

A l'issue de la journée, un classement « toutes motocyclettes confondues », sera établi en fonction d'un barème qui tiendra compte du respect de l'itinéraire imposé par le road-book, des résultats obtenus aux deux questionnaires et du parcours de maniabilité. Des lots de sécurité routière (*casque, blouson, bottes, gants etc...*) seront remis aux 10 premiers du classement final. Un tirage au sort, réalisé par le plus jeune des inscrits, aura lieu en cas d'égalité de points entre les participants.

En cas d'absence de la personne lors de la proclamation des résultats, le lot sera conservé à l'escadron départemental de sécurité routière du Calvados, 29, avenue du 43^{ème} régiment d'artillerie 14000 CAEN. S'il n'est pas réclamé dans un délai de 15 jours après la date de la manifestation, ce lot sera remis en jeu lors d'une prochaine action de sécurité routière.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent la gendarmerie nationale à reproduire et publier pour dix ans, pour la France et l'Europe, les photographies des participants prises au cours de la randonnée motocyclette. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et le participant ne pourra prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés. Ces photographies serviront à promouvoir l'image de marque de la manifestation auprès du grand public et/ou au sein des forces armées, sur les supports suivants : presse écrite et audiovisuelle, affiches, triptyques, CD-ROM, DVD, internet, intranet.

ARTICLE 10 : CLAUSE DE NON RECOURS CONTRE L'ÉTAT

Par son inscription à la manifestation et l'émergence du bulletin d'inscription, le participant reconnaît implicitement avoir pris connaissance des instructions contenues dans le présent règlement. Il dégage l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident qu'il pourrait provoquer au cours des activités et renonce à tout recours contre l'État et ses agents.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dispositions stipulées dans le présent règlement, en fonction du nombre de participants et/ou de tout événement indépendant de sa volonté.

L'organisateur.

